

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 083-218301208-20260916-DM042092026-AU

DECISION MUNICIPALE N° 042/09/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 2026-04/01 en date du 9 avril 2026 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 5 relatif à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le bail entre [REDACTED] et la commune en date du 20 juin 2022 ;

Vu la demande formulée par [REDACTED], par l'intermédiaire de sa fille, [REDACTED] tendant à l'ajout de cette dernière au contrat de location ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette modification par un avenant au bail initial sur le logement non conventionné ;

Considérant que l'ajout de cette personne en qualité de cotitulaire du bail ne modifie pas les autres clauses et conditions du contrat, lesquelles demeurent inchangées ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'ajout de [REDACTED] en qualité de cotitulaire du bail portant sur le logement situé immeuble Les Fauvettes, boulevard des Martyrs de la résistance - 83640 Saint-Zacharie.

Article 2 : D'approuver les termes de l'avenant au bail d'habitation, annexé à la présente décision, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 3 : De préciser que les autres clauses et conditions du bail initial demeurent inchangées.

Article 4 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 16 septembre 2026

Le 1^{er} Adjoint,


Claude FABRE